ANNEXE 1

PROMOTIONS AU CHOIX de GRADE - 2025 IEEAC

Décret 71-917 du 8 novembre 1971 modifié

Personnels concernés	Grade d'avancement	Nombre de Promotions Possibles	Conditions à remplir
Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile	Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe	0	Conditions au 01/01/2025: Ingénieurs de classe principale ayant atteint depuis 1 an le 8ème échelon de leur grade, ayant exercé durant les 15 ans qui précèdent la date d'établissement du tableau d'avancement au moins 2 fonctions d'encadrement ou d'expertise ouvrant droit à détachement dans un emploi CSTAC (ou supérieur) et justifiant: - Soit d'un détachement de 4 ans sur les 10 ans précédant l'établissement du tableau d'avancement sur un emploi de CUTAC - Soit de l'exercice durant 9 ans de fonctions ouvrant droit à détachement sur un emploi CUTAC
Ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale	Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile	14	Conditions au 31/12/2025 : Ingénieurs de classe normale ayant atteint depuis 1 an au moins le 5 ^{ème} échelon de leur grade et justifiant de 6 ans de services effectifs dans le grade.